



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR ☐ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT
☒ LA DESTRUCTION
☒ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées**A. VOTRE IDENTITE**

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté de Communes du Pays de Saverne
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : représentée par son président, M. Dominique MULLER
Adresse : n°16 rue du Zornhoff
Commune : Saverne
Code postal : 67700
Nature des activités : administration publique
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Ichthyosaura alpestris</i> Triton alpestre	Quelques rares unités	Ecrasement accidentel éventuel d'individus en phase chantier
B2 <i>Myotis myotis</i> Grand Murin	Jusqu'à une dizaine d'unités	Perturbation en gîte diurne
B3 <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Dizaines d'individus	Perturbation de terrains de chasse
B4 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand Rhinolophe	Quelques rares unités	Perturbation potentielle en gîte (cf. dossier)
B5 <i>Myotis nattereri</i> Murin de Natterer	Quelques unités	Perturbation en gîte diurne
B6 <i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Quelques rares unités	Perturbation d'un corridor
B7 <i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle d'Europe	Quelques rares unités	Perturbation d'un corridor
B8 <i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Kuhl	Quelques rares unités	Perturbation d'un corridor
B9 <i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de Nathusius	Quelques rares unités	Perturbation d'un corridor
B10 <i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée	Quelques rares unités	Perturbation d'un corridor
B11 <i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	Quelques rares unités	Perturbation d'un corridor
B12 <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard gris	Quelques rares unités	Perturbation d'un corridor

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrie	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Construction et utilisation d'une piste cyclable passant par le tunnel de Singrist (67).

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☐
 Capture avec époussette ☐ Pièges ☐ Préciser :
 Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

.

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids ☐ Préciser : ...
 Destruction des oeufs ☐ Préciser : ...
 Destruction des animaux ☒ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
 Par pièges létaux ☐ Préciser :
 Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
 Par armes de chasse ☐ Préciser :
 Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Ecrasement éventuel par les engins de chantier du Triton alpestre.....

Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
 Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒ Préciser : Chantier et exploitation de la piste cyclable (cf. dossier)

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
 Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :
 Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Permanant à compter de juin 2025 (phase travaux puis durée d'exploitation)
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Grand Est

Départements : Bas-Rhin (67)
Cantons : Marmoutier
Commune : Singrist

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : cf. dossier de demande de dérogation
Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à : Saverne

Le : 30 juin 2025

Votre signature : Dominique MULLER, président

